



Nous avons déjà vu les timbres présentés aujourd'hui, c'est-à-dire les armoiries de la Flandre (Y. & T. n° 602) ainsi que celles de Lille (Y. & T. n° 527, 1186 et 1230). Cependant, ces timbres furent simplement évoqués lors d'une conférence plus générale sur Lille, il y a plus de huit ans maintenant, le 13 février 2010 très précisément. Nous commencerons la présentation d'aujourd'hui par les armoiries de la Flandre.



Ce timbre fait partie d'une série de quatre blasons d'anciennes provinces françaises, la 2^{ème} série de ce genre, série émise en mars et avril 1944. Voici pour commencer une épreuve d'artiste, signée du dessinateur : R. Louis.

Robert LOUIS (1902-1965) est un dessinateur héraldiste officiel de la commission des sceaux et armoiries de l'Etat. De 1943 à 1965, pour les émissions de timbres-poste, il dessine la quasi totalité des blasons des provinces et des villes de France. C'est le père de Mireille ... LOUIS (pas MATHIEU !), celle qui prendra « la relève » (blasons d'Auch, de Mont-de-Marsan, de Saint-Lô).

Ce timbre des armoiries de la Flandre, étant imprimé en typographie et comportant trois couleurs, nécessite donc trois poinçons, un par couleur. Ces trois poinçons sont tous réalisés par le spécialiste à cette époque des poinçons pour la typographie : Henri CORTOT

Henri CORTOT est dessinateur mais surtout graveur de timbres-poste typographiés. On lui doit, entre autres, la gravure de la Cérés de Mazelin mais aussi la célèbre Marianne de Gandon.



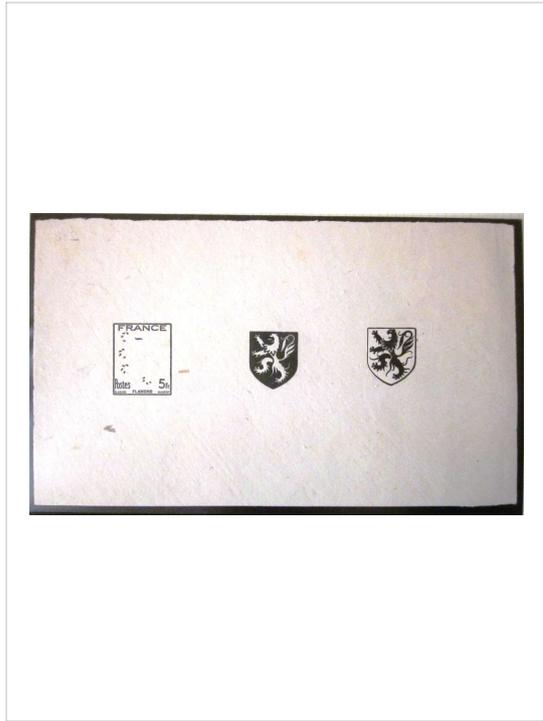
Voici une épreuve de décomposition où l'on voit ces trois poinçons :

le cadre, les légendes ainsi que les griffes et la langue du lion, qui seront rouges sur le timbre, donc « de gueules » en terme héraldique ; on dira que le lion est « armé et lampassé de gueules »

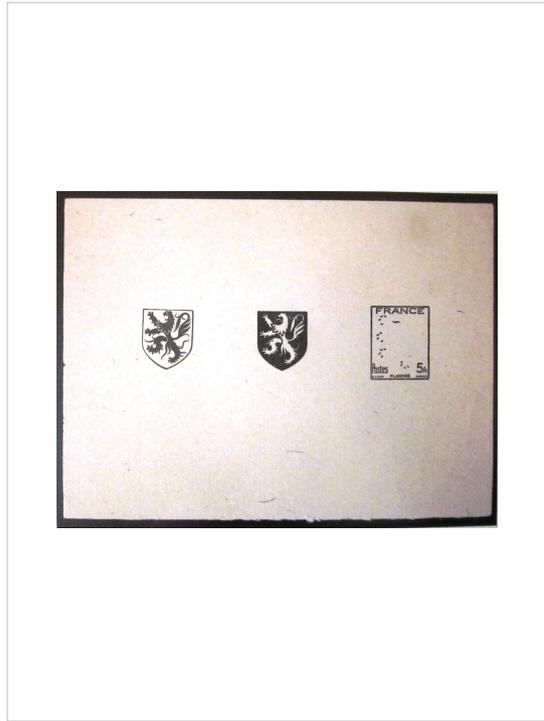
le fond, qui sera jaune, donc « d'or »

et enfin le tour du blason et surtout le lion, dit « rampant » (comme le lierre sur un arbre), qui sera noir sur le timbre, donc « de sable », lion qui est « le meuble » ou la figure de ce blason

Ici, nous avons une épreuve de décomposition avant détourage : chaque poinçon est imprimé dans son ensemble ; seule la partie centrale en noir sera conservée. Il faut savoir qu'en typographie, la partie imprimante est celle en relief, donc la gravure est non seulement à l'envers par rapport au dessin mais le graveur doit également laisser parfois des filets en relief très minces, comme ici le tour du blason ou les signatures. On dit que ces poinçons originaux sont gravés en taille d'épargne, en relief.



Voici maintenant une épreuve de décomposition où les poinçons sont détournés : il n'y a plus ces lourds encadrements en noir. Les trois poinçons sont disposés dans le même ordre que dans l'épreuve précédente : le cadre, le fond, le lion.



Ici, nous avons une autre épreuve de décomposition où les poinçons sont également détournés mais dans un ordre différent : le lion, le fond, le cadre. Cela prouve que les trois poinçons sont indépendants ! Chacun de ces poinçons sera à l'origine de la gravure sur le cylindre d'impression. Chaque cylindre apporte une couleur différente. Si le timbre est polychrome, ce qui est le cas présent, on peut avoir des couleurs très décalées, une variété intéressante, mais on peut également avoir l'absence d'une couleur due à un cylindre d'impression non encre ou non en contact avec la feuille imprimée, absence à l'origine de variété majeure.



Ici, nous avons la couleur jaune absente : de ce fait le fond est blanc. Seules les couleurs rouge et noire ont été imprimées.



Voici maintenant la variété « couleur noire absente ». On remarquera que le tour du blason est blanc et le lion en négatif. La variété « couleur rouge absente » n'est pas connue pour ce timbre.



Par contre, voici une autre variété : c'est l'impression sur raccord, beaucoup moins spectaculaire que les deux variétés précédentes mais néanmoins une variété majeure.



Pour terminer cette présentation des armoiries de la Flandre, que l'héraldiste définira comme « D'or au lion rampant de sable armé et lampassé de gueules », le philatéliste dira que ce timbre a été émis le 27 mars 1944, retiré de la vente le 15 septembre 1945, qu'il en existe 35.400.000 exemplaires en feuilles de 100, donc 354.000 feuilles et autant de coins datés. Ces feuilles sont réalisées à partir de galvanos de service, eux-mêmes issus de galvanos type de 50 timbres-poste. Chaque galvano type est obtenu par la reproduction multiple de chaque poinçon original. De ce fait, il existe trois galvanos type pour ce timbre.

D'une valeur faciale de 5 francs, soit un peu plus de trois fois le tarif de la lettre ordinaire, ce timbre représentait essentiellement l'affranchissement d'une lettre recommandée du 2^{ème} échelon (tarif du 5.02.1942 au 28.02.1945) ce que nous voyons ici. Le 2^{ème} échelon correspond à un poids de 20 à 50 g, l'oblitération est ici de Paris, du 1^{er} avril 1944.



Pour une lettre recommandée du 4^{ème} échelon, c'est-à-dire de 100 à 250 g, il fallait à l'époque affranchir à 7 francs : 4 francs pour l'échelon + 3 francs pour la recommandation. Les 2 francs supplémentaires par rapport à l'affranchissement vu précédemment peuvent être apportés par un timbre au type « Pétain de Bersier », timbre émis le 27 décembre 1941 mais démonétisé le 1^{er} novembre 1944. Sur cet affranchissement composé, l'oblitération est de Paris mais la date est illisible ; cependant on peut situer celle-ci entre le 27 mars 1944 – date d'émission du timbre à 5 francs – et le 31 octobre 1944 – date du retrait du timbre à 2 francs. Cela donne tout de même une fourchette de sept mois !



Sur cette autre lettre recommandée du 4^{ème} échelon, les 2 francs en supplément du timbre « Flandre » sont amenés par le timbre au type « Iris », timbre émis le 6 novembre 1944 et retiré de la vente le 12 mai 1945. L'oblitération du 15 février 1945 est de Septmoncel, près de Saint-Claude dans le Jura.



Voyons maintenant les armoiries de Lille et nous commencerons cette présentation par un timbre gravé en taille-douce, timbre de 1941.

Voici tout d'abord une épreuve d'artiste, en bleu-noir. La grande cuvette (69 x 78 mm) nous montre qu'il s'agit bien d'une épreuve d'artiste et non d'une épreuve de couleur (d'atelier). Hélas, ses dimensions « hors tout » sont très faibles (77 x 93 mm), cette épreuve ayant été réduite non par des indiens Jivaros (!) mais par un ancien possesseur de cette épreuve, celui-ci ne sachant pas qu'il fallait conserver des « marges » beaucoup plus importantes. Ce massacre est sûrement moins grave que celui des entiers postaux découpés, lui-même moins grave que celui de la Saint Barthélémy (!).

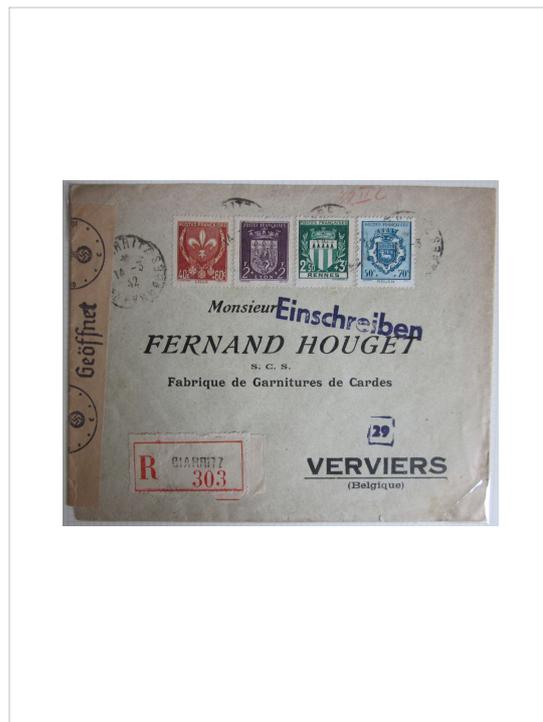
En tout cas, ce timbre a été dessiné et gravé par Henry Cheffer. Henry CHEFFER (1880-1957) est un des principaux dessinateurs et graveurs en taille-douce des timbres-poste, dont par exemple le port de La Rochelle et le pont du Gard.



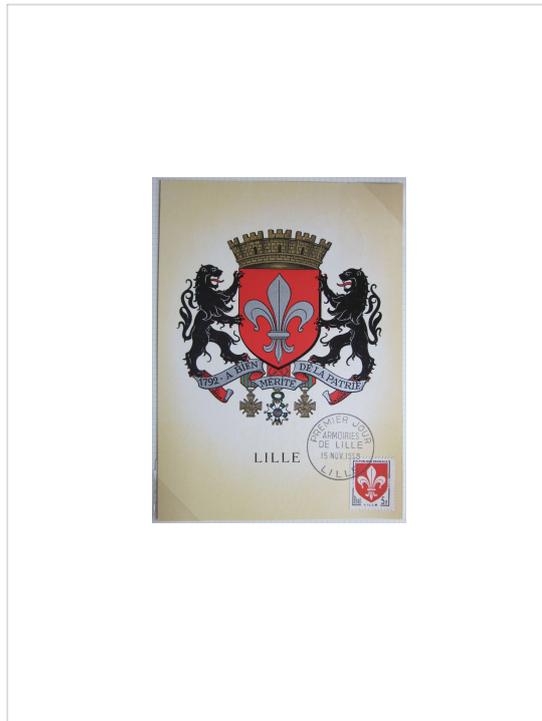
Ici, nous avons des non-dentelés, où l'on voit la progression de la collection. A gauche, un non-dentelé « normal », que nous avons déjà vu il y a huit ans. Au centre, un non-dentelé bord de feuille, avec les indications I D 2 : I signifiant imprimeur ou indicatif, D le code alphabétique donné à l'imprimeur lors de son entrée à l'imprimerie des timbres-poste, ici un D pour le quatrième imprimeur entrant, et enfin le numéro 2, celui de la presse rotative ayant servi à imprimer ce non-dentelé. A droite, nous avons un non-dentelé coin de feuille. La progression est donc sensible, l'idéal étant un coin daté du non-dentelé, idéal parce que pouvant figurer dans un album de dimensions classiques, ce qui n'est pas le cas pour une feuille entière.



Ce timbre, les armoiries de Lille, a été émis avec d'autres armoiries de grandes villes françaises, constituant la première série de douze timbres avec surtaxe au profit du Secours national, surtaxe souvent supérieure à la valeur faciale. L'enveloppe que nous voyons ici peut être considérée comme un Premier Jour car oblitérée du 15 décembre 1941, jour d'émission de cette série. Il s'agit bien évidemment d'une oblitération de complaisance, d'un souvenir philatélique, comme toutes les enveloppes Premier Jour actuelles du reste. De plus, l'affranchissement est de 27 francs 60 (et d'une surtaxe de 32 francs 40), affranchissement qui correspondrait à un envoi par exprès et par avion pour une lettre de 15 à 20 g pour les îles du Cap-Vert ou pour une lettre de 5 à 10 g pour l'île Maurice, par exemple. L'étiquette « EXPRES » confirme la complaisance car cette enveloppe envoyée de Paris le 15 décembre arrive à Strasbourg le 31 décembre (cachet au verso). Cette diligence de l'exprès, c'est ici une trentaine de kilomètres par jour, la moyenne de « La petite diligence » du milieu du XIX^{ème} siècle ! De plus, il est à noter que cette enveloppe n'a pas été fermée (gomme intacte du rabat), qu'elle n'a pas souffert du transport malgré ses grandes dimensions (25 x 16 cm) et que l'expéditeur est un nazi installé au centre de Paris.



Voici maintenant une enveloppe plus « nature », même si l'affranchissement est erroné. En effet, cette lettre recommandée -avec une bande de censure- est affranchie à 5 francs 40 (avec une surtaxe de 6 francs 30) alors qu'elle aurait dû être affranchie à 8 francs (LSE : 4 F + Rcd.E : 4 F) (tarif du 1.02.42 au 31.01.46). De ce fait cette lettre aurait dû être taxée de 5 francs 20 (8 F – 5 F 40 = 2 F 60 x 2). Ici, l'affranchissement pourrait correspondre à 3 francs pour la recommandation du tarif intérieur (du 5.01.42 au 28.02.45) + 2 francs 40 pour le tarif frontalier d'une lettre de moins de 20 g (tarif du 1.02.42 au 31.01.46). Il est vrai que la Belgique est frontalière à la France, et que la recommandation a été réalisée à Biarritz, donc en France ! L'oblitération est du 14 mars 1942 -un samedi- et cette série de timbres, tirée à 600.000 exemplaires, sera retirée de la vente le 6 juillet 1942.

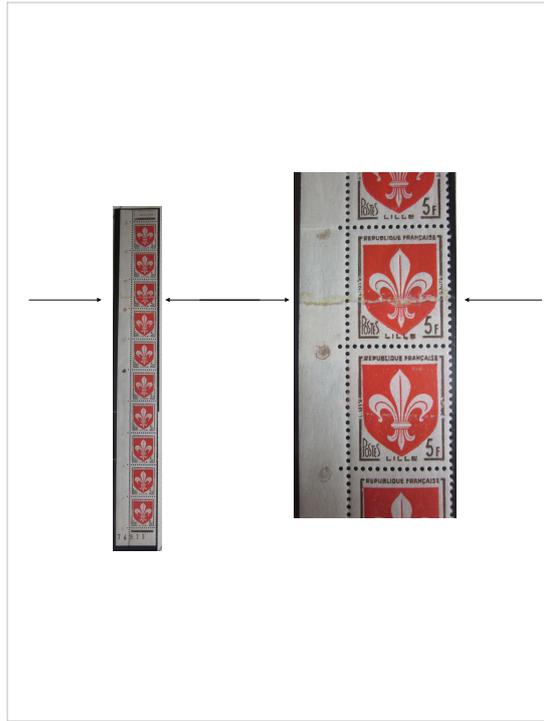


Plus récemment en 1958 a été émise une nouvelle série de sept timbres consacrés aux armoiries de grandes villes françaises. Ces timbres aux valeurs faciales très faibles, du 50c « Marseille » au 5F « Lille », sont essentiellement destinés aux envois de journaux. Ici nous avons une carte postale avec le timbre « Armoiries de Lille » oblitéré Premier Jour. Sur l'illustration de cette carte, dont le fond est jaune (« d'or ») figurent ces mêmes armoiries tenues par deux « lions rampants de sable armés et lampassés de gueules », les armoiries de la Flandre dont Lille est la ville principale en ce qui concerne cette région de France. La description héraldique du blason actuel de la ville de Lille est la suivante : « De gueules à la fleur de lis d'argent ». Le premier sceau symbolisant la ville de Lille représente une fleur de lis florencée, sceau appendu à une charte de 1199. Jusqu'en 1789 la ville de Lille porta comme symbole communal la fleur de lis d'argent sur champ de gueules. Cet emblème floral fut alors considéré à tort comme la fleur de lis de l'ancien régime et de ce fait supprimé. Il faudra attendre 1882 pour revoir cette fleur, appelée fleur d'iris, qui redeviendra fleur de lis après la guerre 1914-1918.

A côté de ce blason figure la mention « A bien mérité de la Patrie » (12 octobre 1792) suite à la résistance à l'armée autrichienne, résistance qui valut à la ville la Légion d'honneur (9 octobre 1900). Enfin, la ville fut décorée de la Croix de guerre le 19 avril 1920 puis le 11 novembre 1948. Toutes ces précisions sont dues à Robert Louis, le dessinateur du timbre, héraldiste officiel de la commission des sceaux et armoiries de l'État



Nous venons de voir que le dessin de ce timbre est de Robert LOUIS. Ici, nous avons une épreuve de décomposition signée du graveur Gilbert AUFSCHEIDER. Il s'agit d'une gravure en taille d'épargne, en relief, le mode employé pour une impression en typographie. Remarquons que le graveur a amputé volontairement son nom pour ne lui conserver que quatre lettres afin de respecter la symétrie avec le nom du dessinateur. Sur cette épreuve de décomposition, le premier poinçon servira pour le galvano qui imprimera le rouge (« gueules ») et le second pour le brun-noir du cadre et des inscriptions, dont la faciale.



Une des variétés majeures de ce timbre est l'impression sur raccord, variété que nous voyons ici affectant les timbres 21 et 31 (feuille n° 74973).

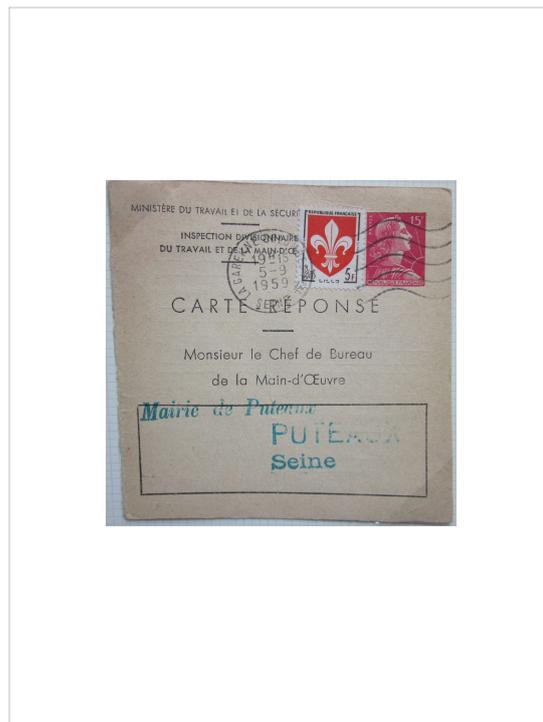


Emis le 17 novembre 1958 ainsi que les six autres timbres consacrés aux armoiries de grandes villes, le blason de Lille a été retiré des bureaux de Poste le 18 février 1961 contrairement à ceux dont la valeur faciale est en centimes, retirés le 7 mars 1959 et pour ceux en francs retirés le 11 avril 1959. Ceci vient du fait qu'à partir du 1^{er} janvier 1960, aucun tarif n'est inférieur ou égal à 0,05 NF, soit 5 F.

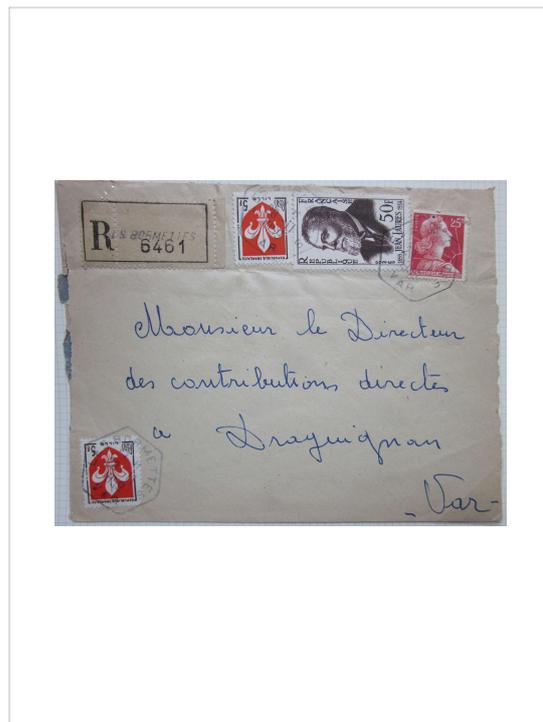
Comme tous les timbres émis depuis environ 1950, une vente anticipée matérialisée par une oblitération pouvant prendre la forme d'un Premier Jour, le timbre « Lille » fit l'objet d'une oblitération spéciale P. J. que nous voyons ici. Oblitéré du 15 novembre 1958, soit deux jours avant son émission dans tous les bureaux de Poste, on remarquera sur la gauche de l'enveloppe, à gauche du buste d'Alexandre Desrousseaux (1820-1892) l'auteur et compositeur du « P'tit Quinquin », une fleur de lis florencée, un peu semblable à celle de 1199.

Avec une valeur faciale de 5 francs, ce timbre tiré à 473 millions d'exemplaires en feuille de 100, soit 4.730.000 feuilles et autant de coins datés, ce timbre a surtout servi en complément d'affranchissement.





Ici, nous avons le complément à 20 francs (tarif de la carte postale du 6.01.59 au 17.01.65) sur une carte-réponse timbrée sur commande pour le Bureau de la Main-d'œuvre. L'oblitération du 5 septembre 1959 à 19^h15 est de La Garenne Colombes P^{PAL} dans la Seine. Le support est un entier postal « Marianne de Muller » 15 F rose.



Voici maintenant une lettre recommandée oblitérée des Bormettes dans le Var. Le cachet oblitérant hexagonal est de la recette auxiliaire à gérance gratuite des mines argentifères des établissements Schneider. L'oblitération est du 28 novembre 1959 à 17^h. Cette enveloppe porte au verso deux oblitérations de Draguignan R. P. dans le Var : l'une du 28 novembre 1959 à 19^h, l'autre du 30 du même mois à 5^h. On remarquera que le 28 novembre 1959 est un samedi. La Poste travaillait donc le samedi jusque 19^h et reprenait le travail le lundi à 5^h du matin. Quant au tarif, il est de 85 francs pour une LRI du 6.01.59 au 31.01.62 (LSI : 25 F + Rcd. : 60 F). L'affranchissement est réalisé ici par un « Jean Jaurès » à 50 F (du 14.9.59 au 5.3.60), une « Marianne de Müller » à 25 F (du 5.01.59 au 18.02.61) et par deux « Armoiries de Lille ».



Enfin, voici une lettre pour le Laos par avion. Elle est affranchie à 30 francs avec une « Marianne à la nef » à 25 F (du 27.7.59 au 18.02.61) et d'un blason de Lille à 5 F. L'oblitération est d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône, du 2 décembre 1959 à 19^h30. Le Laos qui fait partie de l'Indochine bénéficie d'un tarif spécial de 30 francs au lieu de 50 francs, du 6.01.59 au 17.01.65. De plus, les lettres et cartes postales jusque 20 g sont dispensées de surtaxe aérienne, et ce depuis le 10 janvier 1949.

Afin de rendre plus court cet exposé, nous avons volontairement supprimé la présentation du blason de Lille avec une valeur faciale de 0,05 NF (Y. & T. n° 1230) ... ce qui ne nous a pas empêché de chanter les deux premiers couplets du « P'tit Quinquin » ! Merci de votre attention.